

Cent soixante-huitième session du Conseil
Point 5 de l'ordre du jour: Initiative Main dans la main

Australie

S'agissant du lien qu'entretient l'Initiative Main dans la main avec le Plan décennal de stratégie et d'investissement pour la croissance du secteur agricole (ASGIP) 2021-2030 récemment adopté par les Îles Salomon, l'idée est que l'Initiative contribue à la *mise en œuvre* du Plan, sans pour autant s'y substituer. Elle enrichit les capacités d'analyse du Plan en rendant possible l'amélioration des méthodes analytiques visant à recenser les territoires (terrestres et maritimes) dans lesquels investir et où des collaborations de six à huit ans sont à l'origine de mesures alliant secteur public et secteur privé au service d'une exécution cohérente du plan financier.

Dans bon nombre de pays, les voies du développement national qui se sont dégagées du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires prennent aujourd'hui la forme de programmes de transformation des systèmes agroalimentaires sur neuf ans. L'Initiative Main dans la main fournit à ces programmes une plateforme tout indiquée de mobilisation de données, d'analyses, d'informations, d'appui stratégique et technique, de partenariats et d'investissements public et privé transposés à grande échelle, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation solide et ouvert. Nous tenons à souligner de nouveau que tout est fait avec le consentement du pays et sa pleine participation.

D'ordinaire, la consultation des donateurs et des investisseurs du pays commence dès que les pays ont officiellement fait savoir par écrit qu'ils souhaitent participer à l'Initiative. Les études techniques permettent d'approfondir la cartographie et la différenciation des territoires en fonction des possibilités qu'ils présentent en matière de transformation des systèmes agroalimentaires, de sorte à produire des revenus suffisants pour éradiquer la pauvreté et assurer l'accès à une alimentation saine, tout en appliquant des pratiques et des méthodes conformes aux trois piliers du développement durable. L'accord trouvé sur les territoires, les chaînes de valeur, les marchés et les programmes qui bénéficieront de l'Initiative sont récapitulés dans une brève note de synthèse entérinée par le Gouvernement, au fondement de la procédure d'appariement.

Des courtes «notes d'investissement» à valeur indicative sont produites à partir des informations recueillies au cours des consultations initiales ou de l'analyse des territoires et d'autres analyses financières afin de mettre en lumière au moins trois types d'investissements possibles (grands investissements publics, investissements de donateurs et investissements d'institutions financières internationales; investissements parallèles du secteur privé ou bancaire dans les activités à but lucratif des chaînes de valeur intermédiaires; et un troisième type d'investissement pour les petites organisations de producteurs ou les fournisseurs de services de petite et moyenne taille). Les notes de synthèse et les notes d'investissement connexes (qui sont actuellement en train d'être achevées dans une vingtaine de pays) serviront de points de référence dans le cadre de l'exercice d'appariement qui suivra.

La procédure d'appariement se déroulera sous la forme d'une démarche itérative fondée sur des «tables rondes de haut niveau» documentées et menées à l'échelle nationale, qui réuniront des partenaires nationaux et internationaux choisis afin d'examiner les perspectives de transformation repérées dans les territoires sélectionnés et de déterminer ensemble les mesures (investissements, formations, évolution des politiques, modalités institutionnelles, etc.) à mettre en œuvre pour surmonter les difficultés recensées et tirer pleinement parti des perspectives incitatrices. Les informations et les accords convenus entre les partenaires potentiels formeront la base du plan et du programme d'investissement appuyés par l'Initiative, qu'il convient de qualifier de «nationaux» plutôt que relevant de la FAO ou de l'Initiative.

Argentine

La Direction rejoint l'Argentine sur sa description détaillée et constructive de l'Initiative Main dans la main, qui traduit parfaitement l'esprit de l'Initiative. S'il importe de reconnaître que le plein déploiement de l'Initiative n'est pas encore atteint, nous saluons la prise en compte des nombreuses façons dont les Membres peuvent à la fois contribuer à l'Initiative et en bénéficier; l'accent mis sur les mesures, les politiques et les investissements axés sur des données probantes et scientifiques; l'engagement en faveur d'une transformation rurale inclusive; les avantages considérables de l'approche territoriale, notamment sa souplesse; et l'importance d'établir l'Initiative comme voie majeure de promotion de solutions nouvelles et technologiques compatibles avec le développement durable.

Nous confirmons que l'accès des pays soutenus par l'Initiative au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds vert pour le climat (FVC), ainsi qu'à d'autres sources de financement, ne portera pas préjudice aux pays qui n'y participent pas.

Dans le cadre de l'Initiative Main dans la main, notre objectif premier sera de remédier aux capacités insuffisantes qui empêchent les pays participants de tirer pleinement parti de ces sources de financement. Nous avons été encouragés par la Direction générale du FVC à axer nos efforts sur deux catégories relativement sous-financées: les petits États insulaires en développement (PEID) (soit une combinaison de pays soutenus par l'Initiative et de pays qui ne le sont pas) et les pays du Sahel, qui tous sont éligibles, mais dont seul l'un (la Mauritanie) a demandé à être soutenu.

États-Unis d'Amérique

On peut récapituler brièvement les ressources qui financent l'Initiative Main dans la main comme suit:

1. La dotation en personnel des équipes spéciales nationales se fait en nommant des candidats sélectionnés au sein du Bureau de pays, du Bureau sous-régional (le cas échéant), du Bureau régional, du Siège et de la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI) de la FAO, qui endossent le rôle de coordonnateurs dans leur domaine respectif de sorte à mobiliser, si nécessaire, davantage de compétences techniques issues des différentes unités de l'Organisation, et ce, dans le cadre de leurs plans de travail en cours. L'Initiative œuvre à mettre en place des plans d'investissement qui financeront à leur tour les unités techniques et stratégiques et les unités d'appui indispensables par des ressources qui ne relèvent pas du Programme de travail et budget (PTB).
2. Un montant limité (1,25 million d'USD) a été mis à disposition par l'intermédiaire du Mécanisme multidonateurs flexible au titre du point «Initiative Main dans la main et innovation» afin d'appuyer l'élaboration conjointe de nouveaux outils, la formation et le renforcement des capacités, et de renforcer les systèmes nationaux d'innovation agricole.
3. Des financements à effet catalyseur ont été fournis à des équipes de pays de la FAO dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT), à la demande des pays concernés. Ces fonds sont utilisés pour accompagner l'analyse technique et financière à l'appui des programmes soutenus par l'Initiative, permettre l'organisation de missions sur le terrain et accompagner les procédures d'appariement axées sur les partenaires.

L'élaboration et le suivi des programmes dans leur ensemble incombent à l'Économiste en chef, épaulé par le Directeur du Centre d'investissement, le Directeur adjoint du Bureau des urgences et de la résilience et le Coordonnateur principal de l'unité chargée de la gouvernance et de l'appui aux politiques. Ce dernier supervise la gestion et le déploiement de l'Initiative au quotidien.

Les tâches ont été réparties: mise en œuvre technique de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main d'un côté et élaboration du cadre institutionnel de protection des données et de la propriété intellectuelle de l'autre. Le cadre global s'appliquera pleinement à l'ensemble des activités de la FAO, notamment à la Plateforme. Toutes les unités chargées de ces questions travaillent en étroite concertation.

La Plateforme géospatiale utilise des données issues du domaine public et respecte toutes les politiques des Nations Unies relatives aux données en vigeur, notamment:

- le [Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies \(ONU\)](#), en vertu duquel toutes les parties prenantes contribuent à faire du monde numérique un espace plus sûr et plus équitable, qui ouvre la voie à un avenir meilleur et plus prospère pour tous;
- la [norme relative aux biens publics numériques](#) de l'initiative [Digital Public Goods Alliance](#), qui énonce un ensemble de spécifications et d'orientations visant à déterminer, en dégagant le meilleur consensus possible, si une solution numérique est conforme à la définition d'un bien public numérique: logiciels libres, données ouvertes, modèles d'intelligence artificielle à source ouverte, normes ouvertes et contenus libres qui respectent la confidentialité des données et d'autres pratiques optimales applicables, qui n'ont pas pour objet de nuire et qui sont incontournables en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Cette définition est entérinée par le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU;
- la [Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données 2020-2022](#), qui vise, aux moments où c'est le plus important, à produire plus de valeur à partir de la grande quantité de données des Nations Unies, au profit de l'Organisation, des personnes et de la planète;
- les [Principes de l'initiative Global Pulse des Nations Unies pour la protection des données personnelles et le respect de la vie privée](#), qui permettent de veiller à ce que nos projets ne nuisent pas aux personnes et groupes de personnes dont les données sont utilisées par des organisations du système des Nations Unies. Ils se fondent sur les [Principes des Nations Unies relatifs à la protection des données personnelles et à la vie privée](#), adoptés en 2018 par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, et sur la [Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant les mégadonnées à l'appui de la réalisation du Programme 2030: Confidentialité, éthique et protection des données](#);
- les [Principes du développement numérique](#), qui fournissent des orientations évolutives visant à aider les praticiens à appliquer les technologies numériques aux programmes de développement;
- la [Politique de la FAO sur les licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques](#). Elle respecte et élargit les conditions d'utilisation établies par la FAO, les politiques de l'Organisation en matière d'accès libre, de communication et de publication, ainsi que le document *Publishing at FAO – Strategy and Guidance* (Publier à la FAO – Stratégie et directives), les lignes directrices relatives au logotype de la FAO et les normes statistiques de l'Organisation sur l'utilisation des sources de données externes.

Japon

La FAO continuera de fournir des informations sur l'état d'avancement, les difficultés et les enseignements tirés de la mise en place de l'Initiative Main dans la main, conformément à la demande des organes directeurs.

Au cours de l'année prochaine, tandis que les programmes nationaux soutenus par l'Initiative trouvent leur forme définitive, la FAO apportera des informations plus détaillées sur les pages de son site web consacrées à l'Initiative et à sa Plateforme géospatiale.

Un plan de communication est en cours d'élaboration, et une série de notes de synthèse et de notes d'investissement par pays sera publiée sur le site web de l'Initiative, ainsi que des plans d'investissement et des descriptifs de programme soutenus par l'Initiative et propres aux différents pays, une fois que ces documents seront terminés et approuvés par les gouvernements et leurs partenaires. Les tableaux de bord de l'Initiative sont en cours d'élaboration et permettront de suivre les progrès accomplis dans les grandes étapes opérationnelles et la réalisation des objectifs d'efficacité.

Espagne

Nous confirmons une nouvelle fois que l'Initiative Main dans la main s'inscrit pleinement dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans tous les cas ainsi que dans la programmation commune au sein du système des Nations Unies pour le développement, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Nous rappelons que, comme c'est le cas de toutes les organisations des Nations Unies, FAO comprise, le repositionnement du système dans toute son ampleur et sa portée n'est pas encore achevé. Nous sommes convaincus que l'expérience montrera, et tout est fait en ce sens, que l'Initiative présente un grand intérêt s'agissant de concrétiser le projet de réforme des Nations Unies dans toutes ses dimensions, notamment tel qu'il est décrit par les Nations Unies dans le [Document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies](#).

Nous avons indiqué que nous redoublerons d'efforts pour créer des synergies, en parallèle à tout ce qui est fait pour renforcer le nexus action humanitaire-développement-paix, dans le but de consolider le pilier «développement» du nexus, l'un des objectifs d'origine de l'Initiative. Comme l'ont indiqué de précédents rapports, la supervision globale de l'Initiative incombe à l'Économiste en chef, au Directeur du Centre d'investissement (CFI), au Directeur adjoint du Bureau des urgences et de la résilience (OER), et au Coordinateur principal de l'unité chargée de la gouvernance et de l'appui aux politiques (DDCG). Le Directeur adjoint d'OER a veillé à ce que son Bureau soit activement représenté dans l'ensemble des équipes spéciales nationales de l'Initiative de la FAO et que les possibilités de renforcement ou d'approfondissement des interventions humanitaires soient pleinement mises à profit. Dans les pays en crise, le Bureau des urgences et de la résilience joue un rôle moteur dans l'élaboration du programme de travail au titre de l'Initiative.

Ayant constaté les effets préjudiciables de multiples crises et de conflits récurrents sur le déploiement de l'Initiative, l'Économiste en chef et le Directeur du Bureau des urgences et de la résilience sont convenus de réfléchir plus avant aux synergies possibles entre action humanitaire et projets de développement en tirant parti des mesures de soutien proposées par l'Initiative, pays par pays et à l'échelle sous-régionale.

France

La Direction prend toute la mesure des importants principes invoqués par la France dans ses observations, et réaffirme qu'elle s'engage pleinement à les respecter tous. Le pilotage par les gouvernements nationaux des programmes soutenus par l'Initiative est le premier des principes ainsi énumérés et nous convenons de son caractère essentiel. Le document portant la cote CL 168/5 décrit les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience à cet égard. Nous confirmons que nous sommes déterminés à appliquer tous les autres principes indiqués et ajoutons que, conformément aux décisions et aux pratiques des Nations Unies, nous considérons que l'Accord de Paris fait partie intégrante du Programme 2030.

1. Nous avons fourni ci-dessus des informations complémentaires sur la manière dont la FAO finance l'Initiative Main dans la main.

Concernant les postes dont le financement a été utilisé à l'appui l'Initiative, leur nombre très limité a servi à renforcer les capacités techniques de la FAO qui servent les intérêts de la FAO au sens large et pas uniquement ceux de l'Initiative, et à les rendre accessibles aux Membres. Parmi ces objectifs figurent notamment l'élaboration d'outils permettant d'utiliser davantage les données probantes et scientifiques dans l'action de la FAO ainsi que la formation à ces outils. Certains Membres ont demandé à ce que les plateformes et les outils élaborés dans le cadre de l'Initiative soient mis à la disposition de l'ensemble des Membres, et se sont félicités de la décision prise en ce sens.

2. La Direction de la FAO remercie la France d'avoir manifesté son intérêt pour les travaux techniques menés dans le cadre de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main de la FAO. Si les Membres venaient à manifester un intérêt suffisant, nous proposerions qu'une réunion ou un atelier soit organisé sous la forme d'une réunion d'information informelle au niveau technique, le plus tôt possible, mais pas plus de quatre semaines avant la prochaine réunion du Comité du Programme, afin de communiquer des réponses détaillées aux nombreuses questions soulevées dans le point 2.

Pour de plus amples informations sur l'état d'avancement de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main et sa conformité aux politiques du système des Nations Unies, veuillez consulter la réponse communiquée aux États-Unis d'Amérique, ci-dessus.

Concernant les accords de partage de données, nous précisons que, dans la plupart des cas, les données qui figurent dans la plateforme font l'objet d'une licence qui autorise explicitement leur redistribution, à condition d'en mentionner la source. Dans de tels cas, aucun accord spécifique avec le fournisseur n'est nécessaire ni requis.

Dans d'autres cas, un accord avec le fournisseur est requis. Les fournisseurs avec lesquels nous avons un accord sont les suivants: L'Institut de recherche sur l'information aérospatiale de l'Académie chinoise des sciences; le Centre national d'application de la télédétection terrestre par satellite (LASAC) du Ministère des ressources naturelles de la Chine; l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau; l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI); Marcura; le Service Copernicus concernant le changement climatique – Météorologie mondiale pour l'agriculture; Collins Bartholomew; Zafer Defne. En ce qui concerne la protection des données et des droits de propriété intellectuelle, le cadre juridique actuel de l'Organisation est décrit dans le document PC 130/3, *Informations actualisées sur les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle*, et ci-dessus, dans la réponse communiquée aux États-Unis d'Amérique. Les activités en cours ont été présentées au Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à sa cent treizième session. Voir le document CCLM 113/4. Il ne devrait pas être nécessaire de créer une nouvelle institution intergouvernementale, comme cela avait été suggéré, car les données sont publiques et leur diffusion est conforme aux politiques du système des Nations Unies. La Banque mondiale et d'autres organismes du système des Nations Unies observent des règles similaires, sans avoir créé de nouvelles structures intergouvernementales. En outre, une telle structure aurait des incidences budgétaires inopportunes.

3. Le rapport sur l'Initiative Main dans la main ne mentionne pas les activités du Laboratoire de données de la FAO sur l'analyse des troubles sociaux en temps de covid-19, lesquelles ne concernent pas les activités menées dans le cadre de l'Initiative. L'analyse qui a été effectuée montre et prend en compte le rôle important des troubles sociaux dans la sécurité alimentaire et la nutrition, comme cela avait été démontré lors des crises alimentaires de 2007-2009.

En ce qui concerne les langues utilisées, il est possible d'étendre les travaux à toutes les langues officielles. Les langues choisies sont celles pour lesquelles la couverture médiatique du thème était la plus importante.

4. Nous prenons note de cette observation.

Union européenne

Comme il a été indiqué à plusieurs reprises ci-dessus et dans les comptes rendus actuels et passés au Conseil, nous pensons qu'il est nécessaire et souhaitable de prendre toutes les mesures justifiées pour s'assurer que l'Initiative s'articule bien avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui est à la fois conforme aux mandats confiés par l'Assemblée générale des Nations Unies et, d'après nous, essentiel à la bonne exécution de l'Initiative.

La FAO agit dans ce sens à plusieurs niveaux – en focalisant son attention sur les équipes de pays des Nations Unies, mais aussi en participant activement aux plateformes de collaboration régionale réorganisées des Nations Unies et au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et en travaillant en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement. À ces efforts s'ajoutent les activités plus vastes menées avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, auxquels le Secrétaire général a attribué un rôle pivot concernant les données et les politiques, respectivement, ce qui permet au système des Nations Unies pour le développement de fournir des services mieux intégrés en matière de politiques. D'une manière générale, il convient de noter que, dans la pratique, les pays qui participent à l'Initiative sont des pays où le développement inclusif et durable des systèmes agroalimentaires est en tête des priorités du gouvernement, comme indiqué dans les plans-cadres, mais aussi dans les principaux

instruments nationaux de planification du développement. L'Initiative Main dans la main facilite la mise en œuvre de ces instruments de haut niveau et leur concrétisation sous la forme de structures et de méthodes de travail ciblées, et ce soutien fondamental est apprécié à sa juste valeur.

Les Membres et nombre de partenaires apprécient l'aide fournie par la FAO par la voie de l'Initiative comme moyen original et dynamique de relever les défis complexes liés au développement durable dans les situations où les capacités et ressources limitées, les crises prolongées, les conflits, le changement climatique et l'appauvrissement et la dégradation des ressources naturelles sont des obstacles redoutables à surmonter pour pouvoir avancer à un rythme constant dans la concrétisation des ODD et de l'Accord de Paris.

La FAO continuera à donner suite à toutes les demandes justifiées de comptes rendus réguliers sur des sujets spécifiquement mis en évidence par les organes directeurs. Nous continuerons également à diffuser des informations sur les problèmes à régler et les enseignements tirés de l'expérience.

Compte tenu de la quantité de renseignements requise et du caractère délicat de l'échange de données et d'informations, les Membres comprendront qu'il faudra du temps pour développer les systèmes qui sont actuellement mis en place pour améliorer la communication de l'information, en particulier dans le contexte d'une croissance nominale nulle du budget.

Des informations supplémentaires sur ces questions techniques peuvent être communiquées à l'occasion de la réunion informelle technique que nous avons proposé d'organiser en réponse à une demande similaire venant de la France.

S'agissant de la protection des données et des droits de propriété intellectuelle et des nouveaux cadres généraux, nous vous prions de vous reporter aux réponses données ci-dessus aux États-Unis d'Amérique et à la France.

Nous estimons qu'il faut absolument un système de suivi et d'évaluation des résultats en temps réel qui soit solide, transparent, efficace, fiable et pris en main par les pays pour permettre à tous les partenaires de prêter assistance grâce à l'Initiative. Nous serons heureux de donner plus de détails une fois que les plans et les premières étapes de mise en œuvre auront dépassé le stade de concept. Comme il est indiqué dans le rapport de situation, la mise en œuvre à titre expérimental est en cours dans quatre pays.

Nous avons proposé d'aborder ces sujets lors d'une séance d'information informelle technique.

Pour ce qui est du travail du Laboratoire de données de la FAO concernant l'analyse des troubles sociaux à l'ère de la covid, nous renvoyons aux éléments communiqués à la France en réponse à la même question.

Nous vous prions de prendre note de la réponse donnée à l'Espagne au sujet de la logique qui sous-tend le travail entrepris pour trouver des moyens de renforcer le nexus action humanitaire-développement-paix.

Nous continuerons à présenter tous les comptes rendus nécessaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main et les résultats obtenus, selon les instructions des organes directeurs de la FAO.